Cahier des Clauses Techniques Particulières

Accord-cadre-Fourniture d'une plateforme de veille médias et de services associés

Réf.marché : CCIR-DRE-2026-80

2026

hautsdefrance.cci.fr

239 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX
T. 03 20 63 79 79

CCI HAUTS-DE-FRANCE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture d'une plateforme de veille médias, permettant, dans le respect des droits d'auteur :

Pour la veille :

- La sélection d'articles ou séquences audiovisuelles du jour, en fonction des veilles mises en place, pour la création de panorama de presse quotidiens, hebdomadaires et mensuels.
- La mise en place de systèmes d'alertes en temps réel, pour le suivi d'évènement, de thématiques, la gestion de crise et autre
- Il n'est pas demandé au titulaire de réaliser la veille sur mesure pour la CCI HDF.

Pour la recherche documentaire :

- Un accès à une base d'archives d'articles de presse et de séquences audiovisuelles
- Le prestataire fournira le détail de l'antériorité par type de médias (Presse Quotidienne Nationale, Presse Quotidienne Régionale, Presse Hebdomadaire Régionale, Presse Magazine et Professionnelle, Fils AFP, audiovisuel)
- Un accès à des biographies (ex : Agefi Biographies, Agefi nomination, Société Générale Presse)
- Un accès à l'info des agences de presse (ex : AFP)
- L'édition, l'archivage et le classement dans un dossier ou un panorama des articles ou séquences audiovisuelles sélectionnées

Pour l'analyse :

- De mesurer l'impact médiatique des actions de communication grâce à une analyse quantitative et qualitative des retombées médias
- D'identifier les journalistes influents

Pour la diffusion :

- De personnaliser les livrables (ajout du logo, de la charte graphique, etc.)
- D'exporter les livrables, dont les livrables de l'analyse des retombées médiatiques, sous formats PDF, PPT, XLS

La plateforme donnera accès à l'intégralité de l'article et des séquences audiovisuelles.

A titre indicatif et non exhaustif, les mots-clés à surveiller sont :

Présidents CCIR France, CCI Hauts-de-France, CCI de région Hauts-de-France, CCI Littoral Hauts-de-France, CCI Grand Hainaut, CCI Artois, CCI Grand Lille, CCI Oise, CCI Amiens-Picardie, CCI Aisne, CCI International Hauts-de-France, CCI formation Hauts-de-France (ou Laho Formation), Norlink, Rev3 (ou Troisième Révolution Industrielle), élus Hauts-de-France, Rencontres régionales de l'économie Hauts-de-France, Philippe Hourdain, David Brusselle, Rubika/Serre Numérique, Ardan, Canal Seine-Nord Europe, Tertiaire supérieur

ARTICLE 2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

2.1 Mode d'accès au service

Le titulaire devra proposer un service en ligne accessible par internet, avec un niveau de sécurité élevé (https, version récente de protocole…). Les documents seront donc accessibles à partir d'un simple poste informatique doté d'un navigateur Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla… (dernière version en vigueur)

Le service proposé doit être multi accès, destinés aux chargés d'information et autres collaborateurs de la CCI Hauts-de-France (5 utilisateurs). Le candidat précisera dans le bordereau de prix mixtes, le tarif pour tout ajout d'un nouvel utilisateur.

La plateforme devra être accessible à compter du 1er janvier 2027.

Le titulaire devra proposer une assistance technique réactive en cas de dysfonctionnement constaté de la base de données ou de la plateforme notamment. Il présentera cette dernière dans son offre technique.

2.2 Gestion des droits d'auteur

Le prix des documents proposés par le Titulaire devra inclure la rémunération des droits d'usages pour la durée de l'accord cadre : droit de conservation, de représentation et/ou de reproduction et de diffusion dans la limite du nombre de destinataires prévus au bordereau des prix mixtes.

Le titulaire assurera intégralement la gestion des droits et leur rémunération auprès des éditeurs.

A ce titre, il garantit être titulaire ou détenir les droits d'auteur concédés sur les données objets du présent accord-cadre.
Son offre devra comprendre une attestation de détention des droits.

Dans le cadre de ce marché, la CCI de région Hauts-de-France délègue au prestataire le soin de rétribuer directement au CFC (Centre Français d'Exploitation du droit de la Copie) pour les titres ayant confié un mandat exclusif de gestion au CFC. Le prix unitaire des articles et séquences audiovisuelles couvert par le CFC sera renseigné par le candidat dans le bordereau de prix mixtes. Le candidat fournira également la liste des sources couvertes par le CFC faisant l'objet de la délégation.

2.3 Publication et mise à disposition

Les articles de presse : nationaux, régionaux et locaux seront livrées à J-0 avant 8H00 du matin.

L'offre du Titulaire devra inclure :

- La presse locale, régionale, nationale (toute périodicité confondue)
- La presse spécialisée
- Les dépêches AFP
- Le BODACC
- Les biographies
- Les médias en ligne

Les séquences audiovisuelles : nationales, régionales et locales seront livrées à J-0 avant 8h00 du matin

L'offre du Titulaire devra inclure :

- Les radios locales, régionales et nationales (toute périodicité confondue)
- Les TV locales, régionales et nationales (toute périodicité confondue)

Les candidats trouveront en annexe 1 au présent C.C.T.P. la liste des sources obligatoires et facultatives.

Les archives de ces publications devront pouvoir être consultées par les administrateurs. Le titulaire doit préciser la profondeur historique de sa base de données.

Le titulaire devra permettre la rediffusion des documents sélectionnés au format HTML enrichi ou PDF **pour environ 50 collaborateurs.**

ARTICLE 3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

3.1 Couverture médiatique de la plateforme

Le crédit de consultation doit inclure les contenus suivants :

- PQR (Presse quotidienne régionale) et AFP,
- PQN (Presse quotidienne nationale) et Agences,
- Périodiques nationaux et régionaux,
- Revues spécialisées,
- Radios locales, régionales et nationales,
- TV locales, régionales et nationales,

3.2 Veilles

Les veilles seront diffusées auprès des collaborateurs du lundi au dimanche.

3.2.1 Veilles envoyées par le prestataire :

- Les sélections d'articles correspondants aux veilles des différentes entités des CCI Hauts de France seront livrées automatiquement tous les matins avant 8h00 (Presse Quotidienne locale, régionale et nationale, AFP).

- Les requêtes des veilles doivent être modifiables selon les besoins des différentes CCI utilisatrices pendant toute la durée du marché sans surcoût.

3.2.2 Veilles créées à partir de la plateforme :

- En priorité, les chargées d'information de la CCI de région choisiront et sélectionneront les articles jugés pertinents pour les diffuser sous forme de panoramas de presse numérique générés automatiquement à la fréquence de leur choix (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle). Au besoin, le titulaire pourra être sollicité pour créer des panoramas. Cette prestation est comprise dans le marché et ne fera pas l'objet d'un surcoût.

- Les alertes (CCI, Personnalités, Partenaires, Economie régionale, Secteurs…) sont illimitées et modifiables à tout moment. Elles peuvent être paramétrées par les chargées d'information de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France, ou par le titulaire sur simple demande auprès du service assistance, et cela sans aucun surcoût.

3.3 Recherche documentaire

Pour la recherche documentaire, la plateforme doit être disponible 7j/7.

Pour répondre aux demandes ponctuelles des collaborateurs, le service proposé par le titulaire doit permettre aux administrateurs d'accéder :

- A une base d'archives d'articles de presse avec une antériorité de plus de 10 ans en moyenne afin de pouvoir effectuer des recherches à l'aide d'un moteur de recherche avancée.
- A une base de biographies.

- A une recherche multicritère.
- A la liste des journalistes/auteurs, en lien avec la recherche

3.4 Analyse des retombées

L'outil offrira une solution d'analyse afin d'évaluer les retombées presse et audiovisuelle d'un évènement, d'une action de communication, d'une entité, d'une personnalité… sur une période déterminée.

Cette analyse proposera des indicateurs quantitatifs (nombre de citations, chronologie des retombées, répartition par famille de médias, couverture géographique des médias, audience, etc.) et des indicateurs qualitatifs (tonalité des mentions, niveau d'importance, etc.)

3.5 Diffusion

L'outil permettra la diffusion de livrables personnalisables sans limite dans le nombre de destinataires. Ces livrables (panorama de presse, analyse des retombées médiatiques, liste des journalistes, dossiers, etc.) pourront être exportés aux formats PPT, XLS, PPT, etc.

3.6 Reporting mensuel / Formation

Le prestataire fournira un reporting mensuel **détaillé** des consommations (le budget déjà consommé, le nombre d'articles et de séquences audiovisuelles consultés de façon globale et par codes d'accès, par catégories de presse, etc.) ainsi que les consommations d'articles et de séquences audiovisuelles de droits CFC, dans un délai de **10 jours calendaires** à compter du dernier jour de chaque mois, à l'adresse suivante : infodoc@hautsdefrance.cci.fr

Ces reportings seront conservés par le prestataire pendant toute la durée du marché.

Cette prestation sera incluse dans l'offre de prix global et forfaitaire.
Ne seront facturées par le titulaire à la CCI que les quantités réellement consommées (paiement au réel), sur la base des prix indiqués dans le bordereau des prix mixtes, dans les conditions fixées au C.C.A.P.

Le prestataire assurera également la formation des collaborateurs au besoin en distanciel. En ce cas, les prestations seront rémunérées sur la base du prix unitaire renseigné par utilisateur dans le Bordereau de prix mixtes.

3.7 Fonctionnalités IA

Le candidat devra préciser s'il a recours à l'IA, et en particulier l'IA générative, dans le cadre des services proposés (veilles, recherche documentaire, analyse des retombées, archive, diffusion, etc.). Il devra également distinguer les fonctionnalités IA intégrées à l'offre de base de celles faisant l'objet d'une prestation supplémentaire non comprise dans le marché.

ARTICLE 4. VOLUME DES USAGES

Le candidat pourra se renseigner sur les volumes envisagés non contractuels dans le détail quantitatif estimatif annuel.

ARTICLE 5. CONFIDENTIALITE

Toute information relative à la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France et aux consultations qu'elle effectue sur le service, objet du présent marché, ne pourra être utilisée par le Titulaire qu'aux fins d'amélioration dudit service, et ne pourra en aucun cas être divulguée à des tiers.